



**FAQ – Programme régional GAF
Avril 2024**

<i>Catégorie /agrès</i>	<i>Question</i>	<i>Réponse</i>	<i>Clarification/Ajout</i>
R4 – Table de Saut	Q : Après l'impulsion de la table la gymnaste touche la table avec ses épaules avant d'arriver sur le dos. Quelle est la déduction pour avoir eu contact avec la table de saut?	R : -.20 pour toucher ou frôler la table dans 2 ^e envol (selon le Code Dev 2022-2026 section 2, p.9) Déduction applicable lorsqu'il a déplacement horizontal. Si aucun déplacement horizontal, le saut est nul (l'athlète revient au même endroit que la pose des mains).	Dec 2023
R5-R6 Barres	Q. Le tour libre peut-il être exécuté à la BS suivi d'une sortie-salto ?	<u>R6 : Oui</u> , le tour libre peut être fait en remplacement ou en ajout dont, BI ou BS. Pour R5, le tour libre devrait être exécuté sur BI afin de suivre la progression.	Avril 2024
R5 – Barres	Q. La gymnaste qui exécute une sortie par salto arrière peut-elle ajouter des balancés additionnels?	<u>R : Oui, pas</u> de déduction pour balancés supplémentaires; les déductions d'exécution s'appliquent	

R4 – Barres	Q. Si la gymnaste monte par enroulé <u>après une chute</u> , serait-elle déduite pour l'exécution ?	<u>R : Non</u> , les déductions d'exécution ne s'appliquent pas pour l'enroulé suite à une chute.	L'enroulé est une façon de revenir sur la barre. Le jugement reprend une fois l'athlète en position d'appui sur la barre. Rappel : au retour d'une chute l'athlète a droit à un maximum de 2 éléments supplémentaires sans déduction. Déc 2022 Confirmé Déc 2023
R5 - Barres	Q. Tour pieds-mains, peut-il être exécuté à la BS avant la sortie P-M?	<u>R : Oui</u> , ce boni est en ajout, peut être fait sur BI ou BS	Déc. 2022
R5-6 - Barres	Q. Si la gymnaste fait des balancés avant la longue bascule (BS) sera-t-elle déduite pour élans supplémentaires?	<u>R : Oui -.30</u> La bascule BS remplace l'exigence #4 pour laquelle il n'y a pas de balancés déjà existants	Clarification 2021-2022
R5 – 6 - Barres	Q : Est-ce que le tapis de réception peut être jusqu'à 30 cm	<u>R : Oui</u> le tapis de réception peut être jusqu'à 30cm pour la catégorie R5-6	Janvier 2023
R4-6	Q : Qu'est-ce qu'on peut enlever comme déductions dans un Filé aux barres ?	<u>R :1)</u> <i>L'amplitude est définie par la ligne du corps à l'horizontale (après l'ouverture des hanches, démontrer l'alignement bras-tronc -jambes avant que la gymnaste débute dans le balancé avant</i> <i>2)*déductions d'exécution pour : corps, jambes, bras, pieds...</i>	Mars-2024

R6 - Barres	Q : Si la gymnaste fait : balancé- enroulé- suivi directement de filé- balancé arr/ balancé av/balancé arr - sortie salto arrière, sera-t-elle déduite pour un élan supplémentaire	<u>R : OUI</u> : L'athlète devrait être en mesure de lier filé, balancé arrière et immédiatement sortie salto arrière.	Pour R6 - L'ajout de balancé (arrière -avant) additionnel entraîne un élan supplémentaire puisqu'il n'y a pas de balancé existant. Avril 2024
R6 - Barres	Q : Si la gymnaste fait : balancé- enroulé- suivi d'élan des jambes (va et vient) balancé av suivi de sortie salto arrière, serait-elle déduit pour un élan supplémentaire?	R6 - Barre <u>R : OUI</u> : L'athlète devrait être en mesure d'exécuter l'enroulé suivi de dégagé immédiatement sortie salto arrière.	Pour R6 : L'ajout du va et vient des jambes (arrière -avant) entraîne un élan supplémentaire Avril 2024
R5 - Barres	Clarification : Boni R5 Prise d'élan plus haut que l'horizontal n'importe ou dans la routine		Clarification du libellé plus que l'horizontal. Critère pour angle : Épaule – partie la plus basse (ventre ou pieds) Avril 2024
R4 – Poutre	Q. La sortie, roue liée à saut extension sera accordée si la gymnaste arrive seulement avec un pied après la roue et fait la liaison à saut extension	<u>R : Oui</u> , l'exigence sera accordée en autant qu'il y ait un déplacement arrière	Sept 2022 Confirmé Avril 2024
Poutre	Q : Si la gymnaste exécute la roue au milieu de la poutre, suivi de pas, pas, pas, pas, pas, pas, sortie saut droit. L'exigence est-elle accordée?	<u>R : Non</u> , la roue devrait être exécutée plus près du bout de la poutre. Ajouter un ou deux pas n'entraîne pas le manque de l'exigence puisque <i>l'athlète a démontré les deux éléments : accorder l'exigence avec déduction pour manque de liaison -.30.</i>	Si la gymnaste présente plus de deux pas entre les éléments, ceci sera considéré comme ajout de chorégraphie et l'exigence ne sera pas accordée. Avril 2024

R5 - Poutre	Q. La gymnaste tente de faire tour 360°, mais le tour n'est pas complété, (manque 30°), est-ce que l'ES de ½ tour-pivot sera accordé ?	R : Oui	Sept 2023
R5 - Poutre	Clarification : L'ATR (avec ou sans battement) peut être exécuté en position transversale ou latérale par rapport à la poutre.	Les deux techniques d'élément sont acceptées en autant que le critère de l'angle de l'ATR soit respecté ($\pm 20^\circ$)	Avril 2024
R4-5-6 – Poutre - Sol	Q. L'angle pour les sauts est de 135° ou de 120°?	R : Oui, c'est 135° pour les sauts à la Poutre et au Sol	Clarification septembre 2022 Confirmé Avril 2024
R5-6 - Sol	Q. L'athlète peut-elle faire une course avant les lignes acro? Ex. R-f-salto arrière, ou elle doit-elle exécuter seulement un appel ?	R : Seule l'exigence #1 doit être initiée par un appel (Saut appel –Rondade- flic-saut droit). Des pas de course sont acceptés pour les autres éléments/passages acro.	Février 2023 Confirmé avril 2024
R5-6 - Sol	Q. Un tapis de 10 cm est-il permis pour rondade -flic?	R : Non, le tapis supplémentaire est permis seulement pour les salto (r-f-salto arrière ou salto avant)	Sept 2023 Confirmé avril 2024
R-6 Sol	Est-il accepté de faire en série : Salto avant réception décalée-rondade -flic- salto arrière	R : oui, l'athlète recevra deux bonus modèle québécois puisque ce sont deux principes différents. Chaque bonus est identifié par une puce et ne peut recevoir un bonus qu'une fois	Sept 2023 Confirmé Avril 2024
R5-6 - Sol	Q. Le tour 720° (boni) peut-il remplacer le tour 360° ?	R : Oui, le tour sur un pied à 720° peut remplacer le tour 360° Par contre tour 540° (1 et ½) ne peut pas remplacer le 360° dans le passage (il devra être exécuté comme élément être isolé)	Tour sur une jambe 1 ½ ou +(540°+) en ajout . Le double tour peut être en remplacement dans le passage gymnique puisqu'il continue dans la même direction de déplacement (déc 2023)

Sol – R6	Q : La gymnaste fait SDM-salto avant. Combien bonis recevra-t elle?	<u>R</u> : +.40 total; réparti avec .20 pour le SDM et .20 pour le salto avant	Sept 2023 Confirmé avril 2024
R4-6 - Sol	Q : Au sol, la gymnaste fait : Tour 360°, dépose derrière, pas devant, saut extension saut groupé, y a-t-il une déduction?	<u>R</u> : * <i>La description dans le Code de Développement est très claire sur les critères pour un tour complet. Déposer le pied devant ou derrière n'est pas déterminant pour compléter le tour (la ligne épaules-hanches-pied d'appui devient le critère à suivre), s'il y a un manque de control, appliquez la déduction.</i> * <i>L'exigence est décrite est un passage gymnique; des pas peuvent être ajoutés dans le passage.</i> <i>Dans le cas présent bien que le pas arrière présente un va et vient, l'exigence sera quand même accordée.</i>	Avril 2024

R4-6 - Sol	Q : Quelles sont les déductions pour l'ATR-roulade?	<u>R :</u> <i>L'ATR sera évalué en utilisant les critères du tableau des fautes générales déduction (ligne du corps, jambes, bras...) ainsi que l'angle de la verticale.</i>	Avril 2024
R4-5-6	Q : Quelle est la définition d'une routine courte et quelle déduction serait appliquée?	<u>R :</u> Si l'exercice ne présente pas au minimum 3 des 5 exigences aux barres, une déduction de <u>1.00 sera appliquée sur la NF</u> (routine courte). À la poutre et sol, un minimum de 30 sec est exigé; si moins de 30 sec une déduction de -1.00 sera appliquée sur la NF (routine courte).	Sept 2023 Confirmé Avril 2024 p.11 -pour Barres, p.20 – Poutre, p.22 – Sol du programme régionale